

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2022

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, annoncent un allègement progressif de certaines conditions actuellement en vigueur pour les déplacements entre l'Hexagone et les Outre-mer.

Dans ce cadre :

- Les motifs impérieux depuis ou vers les outre-mer ne seront plus obligatoires pour les passagers non-vaccinés, à l'exception de Wallis-et-Futuna ;
- Un test négatif à la Covid-19 ne sera plus demandé à l'embarquement pour les passagers vaccinés ;
- Le port du masque ne sera plus obligatoire dans les déplacements, y compris en avion. Il reste néanmoins un moyen efficace de se protéger et de protéger les autres dans les espaces clos.

Cette réduction tient compte de l'amélioration de la situation épidémique au niveau national et du recul des niveaux d'hospitalisation, même si la 5ème vague n'est pas encore terminée et que la vigilance de chacune et de chacun doit rester de mise.

Enfin, il convient de rappeler que seule la vaccination permet de lutter efficacement et durablement contre le virus. Une campagne de promotion des vaccins, en particulier hors ARN-messenger, sera donc lancée prochainement.

Contacts presse :

Ministère des Outre-mer

mompresse@outre-mer.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)